



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DE LA LEGALITE

BUREAU DES ELECTIONS ET
DE LA REGLEMENTATION

PRÉFECTURE DE L'ORNE

Affaire suivie par : Mlle COLLIN
Ligne directe : 02.33.80.61.57
E-mail : natacha.collin@orne.pref.gouv.fr

ARRETE MODIFICATIF

**fixant la liste des personnes habilitées à dispenser
la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude
pour les propriétaires ou détenteurs
de chiens dangereux ou potentiellement dangereux**

NOR : 1111 - 09 - 00136

LE PREFET DE L'ORNE
Chevalier de la légion d'Honneur

VU le Code Rural, notamment son article L. 211-13-1,

VU la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

VU le décret n° 2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L. 211-13-1 du Code Rural et au contenu de la formation,

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du Code Rural,

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du Code Rural,

VU l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2009 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude pour les propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux ou potentiellement dangereux

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} est modifié comme suit :

La liste des personnes habilitées, pour une durée de 5 ans, à compter de leur date d'habilitation, à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude à détenir un chien dangereux ou potentiellement dangereux est ainsi composée :

- **M. Philippe SOINARD**, société EDUCADOG
demeurant à VALFRAMBERT (61250) – La Croix Hutin
☎ 02.33.28.86.83 Courriel : educadog@aliceadsl.fr

Titulaire du certificat de capacité n° 61010DM – dressage de chiens au mordant et activités d'éducation

Lieu de formation : La Croix Hutin – 61250 VALFRAMBERT

- **M. Philippe DESAMBLANC**, société CANICOOL
demeurant à BRETHEL (61270) – Le Bourg
☎ 02.33.84.98.67 Courriel : canicool@wanadoo.fr

Titulaire du certificat de capacité n° 61009DM – dressage de chiens de race au mordant et activités d'éducation

Titulaire d'un certificat de capacité pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques

Lieux de formation : Salle des Fêtes – Le Bourg – 61270 BRETEL
Terrain d'entraînement de la société CANICOOL – Le Bourg – 61270 BRETHEL

- **M. Jimmy GRESSENT**,
demeurant à COURBEPINE (27300) – 9 rue des Acacias
☎ 06.58.05.01.98 Courriel : jgressent@hotmail.fr

Enseignant et formateur en éducation canine de l'enseignement agricole (formations niveaux IV)

Titulaire du certificat de capacité pour l'exercice des activités liées aux animaux domestiques

Lieux de formation : CCPPA de SEES – Route d'Essay - Salle mise à disposition
Salle mise à disposition par la ville d'ALENCON

- **M. Jean-Pierre POIRIER**, société SPORT CANIN ALENCONNAIS
demeurant à BERUS (72610) – 14 La Miottière
☎ 02.33.26.87.80 Courriel : sportcanin72@aol.com

Brevet de moniteur de club

Titulaire du certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant, éducation et dressage canins

Lieu de formation : Terrain d'entraînement de la société SPORT CANIN ALENCONNAIS – rue Jean Mantelet – 61000 ALENCON

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne, Mmes et MM. les Maires du département, la Directrice Départementale des Services Vétérinaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à ALENCON, le 23 octobre 2009

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL
Le Directeur,

Fabien VERGÈZ



LE PREFET,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Raymond Alexis JOURDAIN